



Rapport d'orientation budgétaire 2024

Mardi 27 Février 2024

Sommaire du ROB 2024

- 1) Rétrospective 2021-2023
- 2) Rappel de la réglementation
- 3) Contexte et conjoncture
- 4) Loi de finances 2024
- 5) Le budget communal :
 - 1) Vues d'ensemble 2022-2024
 - 2) Dépenses de fonctionnement
 - 3) Structure de la dette
 - 4) Recettes de fonctionnement
 - 5) Niveau d'épargne et autofinancement
 - 6) Dépenses d'investissement
 - 7) Recettes d'investissement
 - 8) Endettement
- 6) Prospective et PPI 2024-2026

3) Rétrospective 2021-2023



→ Une analyse rétrospective portant sur les trois dernières années (2021-2023) est présentée :

La chaine de l'épargne

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	2 744 831	2 994 655	3 216 392
Recettes réelles de fonctionnement	3 290 676	3 274 632	3 530 336
EPARGNE DE GESTION	545 845	279 977	313 944
- Intérêts de la dette	43 667	40 932	79 257
- Charges exceptionnelles	80 312	9 523	1 850
+ Produits exceptionnels	10 098	8 411	16 382
EPARGNE BRUTE	431 965	237 933	249 219
- Remboursement courant du capital de la dette	94 982	96 312	96 200
EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	336 982	141 621	153 019
Excédent de clôture année n-1		5 327	36 361
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	336 982	146 948	189 380

→ L'épargne brute 2021 est largement supérieure aux deux derniers exercices car l'excédent du budget annexe de La Pierre a été transféré cette année là pour 235 500€.

→ La capacité d'autofinancement a augmenté entre 2022 et 2023 et reste au niveau de 2019.

→ Pour rappel, l'exercice 2020 n'était pas significatif puisque fortement impacté par la crise sanitaire.

CA 2021	CA 2022	CA 2023
---------	---------	---------

Dépenses réelles de fonctionnement	2 744 831	2 994 655	3 216 392
Charges à caractère général	824 751	928 022	1 144 502
Charges de personnel	1 627 087	1 775 696	1 769 019
Autres charges de gestion courante	285 294	290 937	297 272
Prélèvement loi SRU	7 699	0	5 600

→ Les charges à caractère générale ont augmenté de 38,77% entre 2021 et 2023 du fait de la forte inflation sur cette période, du développement des services en lien avec : la démographie, les besoins de la population, les évolutions réglementaires et les projets du plan de mandat.

→ Les charges de personnel ont augmenté de 8,72% entre 2021 et 2023 du fait notamment de l'augmentation du point d'indice, de l'avancement des agents et du renforcement des services de la police municipale et de la médiathèque. A noter une baisse entre 2022 et 2023 suite à l'externalisation de l'entretien des écoles.

→ Les charges de gestion courante sont plutôt stables malgré une hausse des subventions aux associations. Les subventions au CCAS et au SIVU des Granges n'ont pas évolué pendant cette période. Enfin, les contributions au SIEL et autres communes ont augmenté.

→ La commune a été exceptionnellement exonérée du prélèvement SRU en 2022.

CA 2021	CA 2022	CA 2023
---------	---------	---------

Recettes réelles de fonctionnement	3 290 676	3 274 632	3 530 336
Impositions directes	1 704 905	1 845 449	2 001 145
Impôts et taxes	264 026	285 849	277 411
Dotations et participations	777 628	795 510	859 944
Produits des services, du domaine et ventes diverses	251 837	271 316	270 809
Autres recettes de fonctionnement	292 281	76 507	121 028

- La fiscalité directe a augmenté de 17,38% entre 2021 et 2023 du fait de la hausse mécanique des bases, des nouvelles constructions, et de la hausse de 1 point du taux communal en 2022.
- Les autres impôts et taxes sont plutôt stables et dépendent de la conjoncture (DMTO, FPIC...).
- Les dotations et participations ont fortement augmenté car la commune a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de plus de 50K€ en 2023 .
- Les produits des services ont augmenté avec la hausse de la fréquentation des services périscolaires et le retour à la normale pour la location des salles .

	2021	2022	2023
Les dépenses d'investissement	2 545 635,36 €	841 037,38 €	2 137 490,31 €
Subventions d'équipement versées	202 929,74 €	84 815,84 €	187 331,49 €
Opérations d'équipement	1 388 585,62 €	756 221,54 €	911 993,64 €
Investissements récurrents	170 162,66 €	205 912,66 €	213 401,55 €
Projets structurants	1 218 422,96 €	550 308,88 €	698 592,09 €
Remboursement capital emprunt	- €	- €	1 000 000,00 €
Autres dépenses	954 120,00 €	- €	38 165,18 €

→ Les subventions d'équipements versées concernent principalement le projet centre-ville, la rue des Javelottes, la télégestion des bâtiments communaux et l'ACI versée à LFA.

→ Les investissements récurrents sont marqués par l'achat de la balayeuse aspiratrice, de l'équipement des nouvelles classes à l'école et du plan de renouvellement du parc informatique de la commune.

→ Les investissements structurants concernent principalement les travaux du centre-ville, le cimetière, la rénovation énergétique des bâtiments, la sécurité, la sécurisation de la RD 108 et le projet du futur centre de loisirs.

→ Un emprunt court terme a été renouvelé en 2023.

→ En 2021, annulation de titres pour 954 120€ afin de clôturer le dossier du THD avec LFA.

	2021	2022	2023
Les recettes d'investissement	2 671 523,85 €	836 538,87 €	2 208 147,75 €
Résultat cumulé avant RAR	1 454 339,41 €	218 812,87 €	229 295,07 €
Emprunt			1 700 000,00 €
Taxe d'aménagement	196 726,32 €	131 867,86 €	43 508,49 €
Produits des cessions	- €	- €	- €
Fctva	85 339,65 €	112 503,24 €	90 007,79 €
COCS Conseil Départemental	63 842,00 €	148 000,00 €	
Subventions diverses	255 243,00 €	225 354,90 €	145 336,40 €
Autres recettes d'investissement	616 033,47 €	- €	- €

→ Le détail des subventions obtenues depuis le début du mandat se trouve en page 80 du présent document.

2) Rappel de la réglementation

- Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).
- L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif.
- En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

→ **Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;**

→ **Article D.2312-3 du code général des collectivités territoriales.**

Planning élaboration du BP

- Janvier :
 - Elaboration du Budget Primitif ;
 - Arbitrage des élus ;
- Février :
 - 05/02 : Commission affaires générales dédiée à la préparation du Rapport d'orientations Budgétaires ;
 - 27/02 : Conseil Municipal qui prend acte du ROB ;
- 28 Mars 2024 :
 - Vote du Compte administratif et Compte de gestion 2023 ;
 - Affectation des résultats ;
 - Subventions aux associations ;
 - Budget primitif 2024.

3) Contexte et conjoncture



Introduction – Éléments de contexte

→ Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités ;

1) Le contexte économique national :

- La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.
- Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.
- Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).
- Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéficiaires des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Introduction – Éléments de contexte

- Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.
- Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).
- Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Introduction – Eléments de contexte

- Qualifiées d' « optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

Introduction – Eléments de contexte

2) Le contexte économique local :

- L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.
- Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Ev° des dépenses de fonctionnement	Ev° des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

Introduction – Éléments de contexte

- Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %. Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.
- Ci-après, les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 :

Introduction – Éléments de contexte

FILET DE SECURITE	La LFI pour 2024 <u>ne prévoit pas</u> la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.
BOUCLIER TARIFAIRE	Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année. Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.
AMORTISSEUR ELECTRICITE	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ;- Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ;- Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).

Macro-économie

- Evolution et prévisions : PIB, Indice des prix, Inflation, Croissance, Taux d'intérêt; finances des collectivités locales... ;
- Lien vers document proposé par La Banque postale :
<https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/etudes/finances-locales/2024/dob-instantane-janvier-2024.pdf>

Macro-économie – PIB et Inflation

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%

Macro-économie – Taux d'intérêt

- Prévisions budgétaires : garder des estimations prudentes pour 2024 et 2025 ;
- Les emprunteurs pourront continuer de prévoir des échéances prudentes dans leurs encours de dette et pour les emprunts nouveaux de l'exercice, entre 3,50 % et 5,50 %, et réajuster leurs prévisions régulièrement en fonction des décisions de politiques monétaires et de l'environnement économique en zone euro.
- NB : les charges financières représenteraient, en moyenne, seulement 2 % des dépenses réelles de fonctionnement dans les budgets des collectivités en 2023. Pour Bonson 2,4% en 2023.

Contexte et finances locales

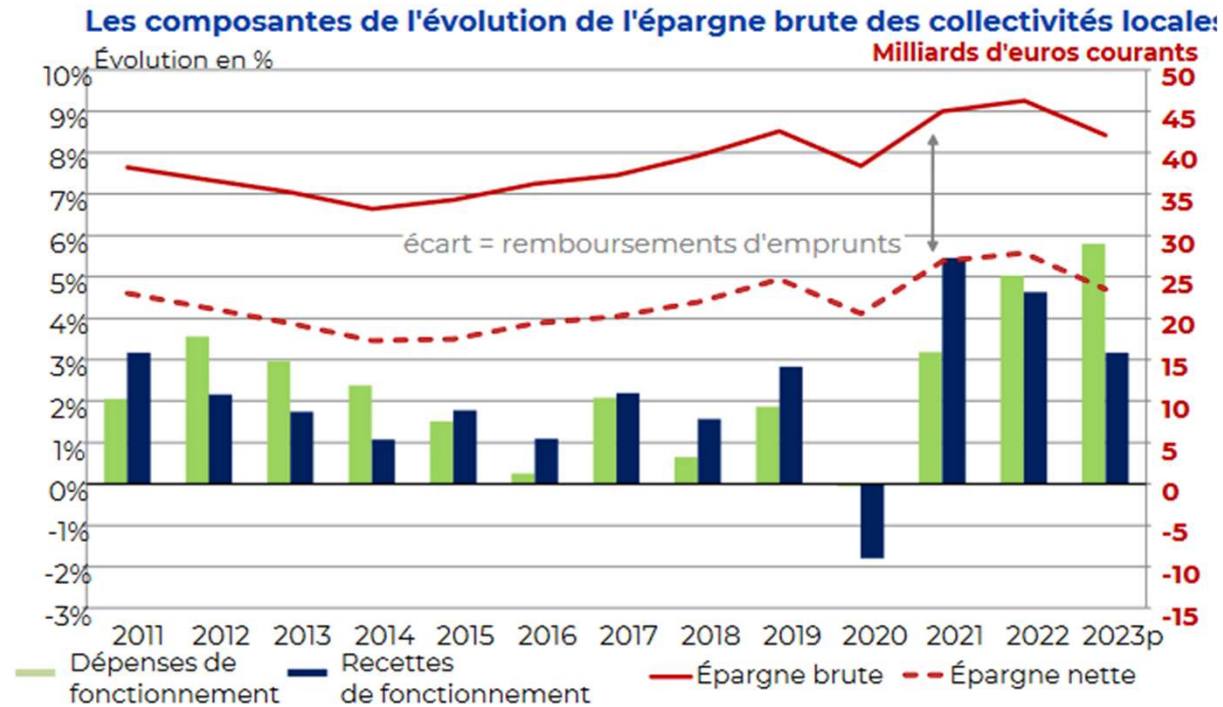
Modifications institutionnelles	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 968	34 955	34 945	34 935
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier	776	785	793	802
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) <i>dont métropoles (yc mét. de Lyon)</i>	1 254 22	1 255 22	1 255 22	1 255 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 905	8 722	8 615	8 537 (au 1 ^{er} octobre 2023)
Nouveaux transferts de compétences		Recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation)
Collectivités territoriales à statut particulier	Création de la Collectivité européenne d'Alsace (fusion des deux départements : Bas-Rhin et Haut-Rhin)			

Contexte et finances locales

Collectivités locales 2023 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	268,3 Mds€,	+3,2%
Dépenses de fonct.	226,2 Mds€,	+5,8%
Épargne brute	42,1 Mds€,	-9,0%
Investissement**	76,0 Mds€,	+9,1%
Encours de dette	206,7 Mds€,	+2,1%

Finances des communes 2023 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	95,9 Mds€,	+4,3%
Dépenses de fonct.	82,8 Mds€,	+5,5%
Épargne brute	13,1 Mds€,	-2,6%
Investissement**	26,5 Mds€,	+7,8%
Encours de dette	66,6 Mds€,	+1,6%

Contexte et finances locales



4) Loi de finances pour 2024 – Principales dispositions concernant la commune de Bonson

→ Peu de changement et de conséquences. Il est à noter :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales : Le régime en vigueur est conservé et les bases sont revalorisées selon l'IPCH de novembre 2023 soit 3,9% ;
- DGF : Nouvelle hausse de 320 M€ de la DGF du bloc communal dont + 150 M€ sur la DSR, + 140 M€ sur la DSU, et + 30 M€ sur la dotation intercommunalité ;
- Dotations d'investissement : Le Fonds vert (2,5 Md€), DETR (1,046 Md€) et DSIL (570 md€) ;
- FCTVA : La réintégration des dépenses d'aménagement de terrain dans l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA.

4) Loi de finances pour 2024 – Principales dispositions concernant la commune de Bonson

Art. 191 et 192 : budgets verts et dette verte

« Budgets verts »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'une **annexe « Impact du budget pour la transition écologique »**
- Présentation des **dépenses d'investissement** contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

« Dette verte »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57 et qui le décident, d'une **annexe « État des engagements financiers concourant à la transition écologique »**
- Évolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement **contribuant positivement** à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen
- Indication de la part cumulée de cette « **dette verte** » dans la dette totale

→ Précisions réglementaires à venir

5) Le budget communal



VUES D'ENSEMBLE CA ET BP

		CA 2022	
		DEPENSES	RECETTES
Résultat année n	Fonctionnement	3 445 919,97 €	3 476 954,07 €
	Investissement	1 870 500,95 €	1 880 983,15 €
Report année n-1	Fonctionnement	0,00 €	5 327,21 €
	Investissement		218 812,87 €
TOTAL		5 316 420,92 €	5 582 077,30 €
SOLDE 1068 THEORIQUE		265 656,38 €	

		CA 2023	
		DEPENSES	RECETTES
		3 689 696,11 €	3 713 152,25 €
		2 400 124,05 €	2 371 049,07 €
		0,00 €	36 361,31 €
		0,00 €	229 295,07 €
TOTAL		6 089 820,16 €	6 349 857,70 €
		260 037,54 €	

		BP 2024	
		DEPENSES	RECETTES
		3 791 000,00 €	3 731 182,55 €
		3 275 211,55 €	2 327 178,91 €
		0,00 €	59 817,45 €
		0,00 €	200 220,09 €
TOTAL		7 066 211,55 €	6 318 399,00 €
		-747 812,55 €	

		DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement		
	Investissement	792 594,00 €	1 584 341,10 €
TOTAL		792 594,00 €	1 584 341,10 €

		DEPENSES	RECETTES
		314 788,45 €	1 062 601,00 €
TOTAL		314 788,45 €	1 062 601,00 €

		DEPENSES	RECETTES
		314 788,45 €	1 062 601,00 €
TOTAL		314 788,45 €	1 062 601,00 €

		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	3 445 919,97 €	3 482 281,28 €
	Investissement	2 663 094,95 €	3 684 137,12 €
TOTAL		6 109 014,92 €	7 166 418,40 €
		1 057 403,48 €	

		DEPENSES	RECETTES
		3 689 696,11 €	3 749 513,56 €
		2 714 912,50 €	3 662 945,14 €
TOTAL		6 404 608,61 €	7 412 458,70 €
		1 007 850,09 €	

		DEPENSES	RECETTES
		3 791 000,00 €	3 791 000,00 €
		3 590 000,00 €	3 590 000,00 €
TOTAL		7 381 000,00 €	7 381 000,00 €
		0,00 €	

→ Il est à noter qu'ici nous comptabilisons également les écritures d'ordre, et notamment les amortissements et neutralisations. La suite du rapport est basée sur les dépenses et recettes réelles de chaque section.

Le budget communal – Dépenses de fonctionnement



CA 2022	CA 2023	BP 2024
---------	---------	---------

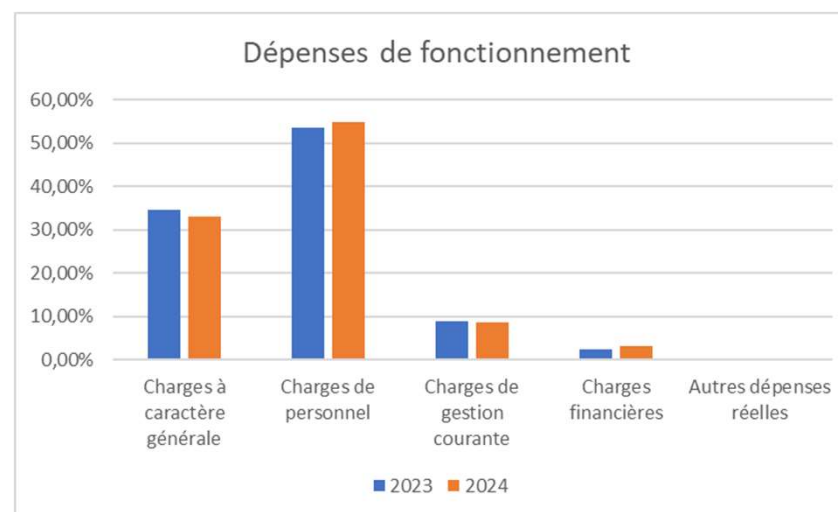
Dépenses réelles de fonctionnement	3 045 110	3 297 500	3 398 804
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Charges de personnel	1 775 696	1 769 019	1 870 000
Autres charges de gestion courante	290 937	297 272	293 000
Prélèvement logements sociaux -20%	0	5 600	0
Charges financières	40 932	79 257	109 505
Charges exceptionnelles	9 523	1 850	2 298

→ Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,13% entre 2022 et 2023. Cela est dû principalement au développement de certains services (périscolaire, cantine, cadre de vie), à l'augmentation des charges liées aux investissements et équipements récents (balayeuse, caméras...), à l'inflation, à la hausse des taux d'intérêts et au prélèvement de la loi SRU.

→ Nous prévoyons une hausse de 100 000€ en 2024 soit environ 3%. Avec une légère baisse des charges à caractère générale, une augmentation de 5,71% des charges de personnel, une stabilité des charges de gestion courante ainsi que +30 000€ de charges financières.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Répartition par chapitres budgétaires		
<u>Intitulé</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Charges à caractère générale	34,71%	33,07%
Charges de personnel	53,65%	55,02%
Charges de gestion courante	9,02%	8,62%
Charges financières	2,40%	3,22%
Autres dépenses réelles	0,23%	0,07%



Quelques ratios 2023 :

- DRF/Pop = 771,89€ ; Moyenne même strate 2022 : 909€
- Dépenses de personnel/DRF = 53,65% ; Moyenne même strate 2022 : 53,5%

Les charges à caractère général

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Fluides et carburants	129 645	137 767	145 000
Alimentation restaurant municipal	113 011	144 677	133 000
Fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	28 243	19 641	29 500
Budget cadre de vie	66 628	94 082	85 000
Fournitures scolaires	14 737	21 349	20 000
Contrats de prestations de services	328 451	372 966	375 000
Contrats de maintenance	53 859	59 348	60 000
Cérémonies animation culture	43 031	52 427	55 000
Autres (honoraires, locations mobilières, transports, TF, cotisations, affranchissement, formations, nettoyage, frais bancaires...)	64 331	74 644	48 000
Entretien des locaux	2 068	50 633	74 000
Locations mobilières	19 303	17 109	17 000
Communication	10 930	19 308	13 500
Assurances	41 448	40 925	34 000
NTIC	12 337	23 472	20 000
Redevances spéciales (LFA : Ordures ménagères/Tri sélectif)	0	16 154	15 000

→ Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Elles ont augmenté de 23,33% entre 2022 et 2023 du fait, entre autres, de l'externalisation de l'entretien des écoles, de la gestion du périscolaire par l'UFCV, du report de la RS en 2023, du contentieux favorable avec SFR (en 2022) ou encore de la hausse de dépenses d'animation et de communication.

Les charges à caractère général – Fluides et énergie

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Fluides et carburants	129 645	137 767	145 000

- 2023 : les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de carburants sont stables voire légèrement à la baisse par rapport à 2022 ce qui a permis d'absorber une partie de la hausse des coûts;
 - 2024 : année de renouvellement des groupements d'achat avec le SIEL : Electricité au 1^{er} Janvier avec une baisse d'environ 25% et le gaz au 1^{er} Juillet avec une hausse de 47%. Soit 20K€ d'augmentation prévisionnelle.
- A noter : Mise en place d'un plan de sobriété en Octobre 2024 + télégestion vestiaires du foot + vannes 3 voies Gymnase.

Les charges à caractère général – Alimentation

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Alimentation restaurant municipal	113 011	144 677	133 000

- 2023 : forte augmentation des dépenses de matières premières de la cantine avec la hausse des coûts et l'augmentation du nombre de repas préparés ;

Également 1 700€ de goûters pour le périscolaire.

- 2024 : vers une stabilité du nombre de repas préparés ? Continuité dans la recherche d'économies budgétaires et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

→ A noter : Les barquettes et films plastiques pour le portage de repas (budget de 2 000€) sont imputés dans le budget cadre de vie.

Les charges à caractère général – Fournitures diverses

CA 2022	CA 2023	BP 2024
---------	---------	---------

Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	28 243	19 641	29 500

- 2023 : baisse des produits d'entretien car ceux de l'école sont externalisés depuis Mars 2023 ; Seulement 3 000€ d'EPI ; le budget fournitures administratives est bien tenu en dessous de 5 000€.
- 2024 : baisse souhaitée des produits d'entretien (année pleine de l'externalisation) ; rattrapage des EPI (10K€), dans le cadre de la mission assistant de prévention ;

→ A noter : les cartouches d'encre des copieurs sont imputées au 60632 ou au 6156.

Les charges à caractère général – Cadre de vie

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Budget cadre de vie	66 628	94 082	85 000

- 2023 : forte hausse car beaucoup de factures de fin 2022 mandatées sur 2023 ainsi que 6 000€ de sels de déneigement (pas de commande depuis) ;
- 2024 : le budget initial de 75 000€ est augmenté de 10 000€ dans le cadre de la mise en place du service bâtiment (travux et maintenance en régie).

→ A noter : au BP le total est inscrit sur une seule ligne budgétaire alors qu'au CA les dépenses sont ventilées selon la nature : voirie, bâtiments, fournitures, véhicules, matériels....

Les charges à caractère général – Fournitures scolaires

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Fournitures scolaires	14 737	21 349	20 000

- 2023 : dépenses supérieures à 2022 car décalage dans les commandes, ouverture d'une nouvelle classe et hausse du nombre d'élève.
 - 2024 : allocation/élève à 43€ sur la base de 450 élèves.
- A noter : le transport et les projets sont imputés respectivement au 6248 et au 611.

Les charges à caractère général – Contrats de prestations de services

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Contrats de prestations de services	328 451	372 966	375 000

- 2023 : convention Relais 42 avec le périscolaire sur une année pleine ; dépense exceptionnelle avec l'audit du pôle cadre de vie ; contrat de viabilité hivernale ;
- 2024 : fin de l'audit mais convention avec La Poste pour le recensement ; 9 000€ pour les projets de l'école et le plan diététique de la cantine ;

→ A noter : l'abonnement Illiwap est pris en charge par LFA depuis le 01/01/2024.

Les charges à caractère général – Maintenance

CA 2022	CA 2023	BP 2024
---------	---------	---------

Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Contrats de maintenance	53 859	59 348	60 000

- 2023 : regroupe tous les contrats pour : les logiciels (Magnus, Abelium...), le matériel informatique et téléphonique (Password, 2IT, Evolution 42...), la maintenance obligatoire (Loire ascenseurs, Soléus, Technivap, Socotec, AED...), les alarmes et caméras (CPS et Bouygues ES), les défibrillateurs...
- 2024 : des nouveaux contrats (entretien matériel de cuisine, gaz SOCOTEC, alarme mairie...) et quelques hausses malgré la mise en concurrence annuelle ;

→ A noter : les nouveaux équipements entraînent en parallèle des charges annuelles. Ex : nouvelle aire de jeux au Parc de La Pierre (+ 150€ pour la vérification annuelle) ou CSU (+ 500€ pour la licence).

Les charges à caractère général – Cérémonies, animations, culture

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Cérémonies animation culture	43 031	52 427	55 000

- 2023 : organisation de la cérémonie des nouveaux arrivants, du repas des bénévoles après le forum...

- 2024 : retour des vœux du Maire (environ + 5 500€) ;

→ A noter : il y a également les pass' jeunes (3 500€), la saison culturelle (15 600€)...

En 2019, budget total était de 67 000€...

Les charges à caractère général – Divers

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Divers (documentation, honoraires, transports, TF, cotisations, affranchissement, formations, frais bancaires...)	64 331	74 644	48 000

- 2023 : frais de dossier des emprunts = 3 600€ ; honoraires conseil = 14 570€ ; TF = 17 630 ; Formations et frais = 11 500€...
 - 2024 : baisse de pratiquement toutes les lignes budgétaires de ce poste de dépenses ;
- A noter : la participation aux transports des écoles (sorties diverses) est imputée ici avec une hausse du budget de +2 500€. Il y a également des charges de copropriété pour plus de 1 000€.

Les charges à caractère général – Nettoyage des locaux

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Entretien des locaux	2 068	50 633	74 000

- 2023 : jusqu'au 1^{er} Mars 2023, les frais d'entretien correspondaient à des missions ponctuelles (vitres, salles...) ; jusqu'au 31 août 2023 = début de l'externalisation de l'entretien des écoles avec Forez Nettoyage ;
 - 2024 : année pleine entretien des écoles (74K€) ;
- A noter : le marché avec Inter'Nett est conclu pour une durée de deux ans soit jusqu'au 31 août 2025.

Les charges à caractère général – Locations mobilières

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Locations mobilières	19 303	17 109	17 000

- 2023 : elles concernent des véhicules de service, copieurs, location temporaire de matériels des ST, bennes déchets et bouteilles de gaz ;
- 2024 : baisse des locations mobilières car fin du contrat des bouteilles de gaz ainsi que d'un copieur ;

→ A noter : le copieur de l'école primaire sera acheté prochainement pour un coût de 5 600€ HT.

Les charges à caractère général – Communication

CA 2022	CA 2023	BP 2024
---------	---------	---------

Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Communication	10 930	19 308	13 500

- 2023 : budget impacté par la hausse des coûts d'impression ; nouveaux supports tels que le livret d'accueil et calendrier semestriel ; et paiement de 5 bulletins municipaux et 2 guides du forum ;
 - 2024 : suppression du guide du forum en version papier, stock du livret d'accueil suffisant et nouvel imprimeur : Imprimerie Images à Bonson.
- A noter : les supports sont créés en interne. La distribution des bulletins est réalisée par Médiapost.

Les charges à caractère général – Assurances

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Assurances	41 448	40 925	34 000

- 2023 : légère baisse par rapport à 2022 car variation des biens garantis ; pour rappel forte augmentation entre 2021 et 2022 ;
 - 2024 : Suite au groupement de commande avec LFA, la commune sera encore mieux assurée pour une économie de presque 7 000€ ;
- A noter : La commune est assurée pour la RC, protection juridique des agents et élus, la flotte de véhicules et les dommages aux biens ;

Les charges à caractère général – NTIC

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
NTIC	12 337	23 472	20 000

- 2023 : Pour rappel en 2022, la commune a bénéficié de l'annulation de factures de la part de SFR et a changé de prestataire ;
- 2024 : travail des services en cours pour l'optimisation du budget ;

→ A noter : la commune travaille avec 2IT Télécoms pour les lignes analogiques et fibres, SFR pour la flotte mobile et Orange pour 3 lignes spécifiques.

Les charges à caractère général – RS OM/TS LFA

CA 2022	CA 2023	BP 2024
---------	---------	---------

Charges à caractère général	928 022	1 144 502	1 124 000
Redevances spéciales (LFA : Ordures ménagères/Tri sélectif)	0	16 154	15 000

- 2023 : il a été payé la redevance 2022 car, en partenariat avec le service OM de LFA, la convention a été retravaillée ;
- 2024 : économie de plus de 1 000€ sur la RS 2023 malgré la hausse de la taxe ;

→ A noter : A périmètre constant il y aura une nouvelle baisse de la redevance en 2025. A étudier avec la mise en place de Compostond au restaurant municipal pour la valorisation des déchets.

Les charges de personnel

- Éléments contextuels 2023 :

Budget initial de 1 730 000€ ; CA 2023 = 1 769 019€. Ecart dû à l'augmentation du point d'indice, à des renforts ponctuels sur le secteur enfance et les services techniques, à des remplacements pour congés maladies.

→ Décision modificative possible (+40 000€) grâce aux atténuations de charges.

- Éléments contextuels 2024 : + 100 000€ soit environ 5,7%

- 39,66 ETP pour 42 agents dont 39 titulaires et 3 contractuels ;

- hausse du point d'indice et de l'indice majoré de tous les fonctionnaires ;

- hausse de l'assurance statutaire car plus de garanties (décès et congés longues maladies) et sinistralité élevée sur les 4 dernières années ;

- recensement de la population ;

- développement du service de la médiathèque ;

- poste du technicien bâtiment en année pleine.

Les charges de personnel

- Ventilation BP 2024 :

SALAIRES ET CHARGES	1 718 200,00 €
JOBS D'ÉTÉ ET CHANTIERS JEUNES	12 800,00 €
ASSURANCE	69 000,00 €
CNAS	9 000,00 €
CDG PÔLE SANTE	4 500,00 €
AVANCEMENTS	7 000,00 €
REPLACEMENTS	25 000,00 €
SERVICE COMMUN ADS	16 500,00 €
COORDINATION RECENSEMENT	8 000,00 €
TOTAL BUDGET RH 2024	1 870 000,00 €

Les charges de gestion courante

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Autres charges de gestion courante	290 937	297 272	293 000
Dont indemnités et charges élus	106 473	105 779	109 000
Dont SIEL, SIVU et communes	88 750	96 639	89 000
Dont CCAS	55 000	55 000	55 000
Dont subventions aux associations et aides éco d'énergie	31 351	38 609	35 000
Dont autres (ANV...)	9 364	1 245	5 000

→ Chapitre de dépenses qui n'a pas beaucoup évolué ces dernières années (en dessous de 300 000€). Plusieurs facteurs sont à considérer : l'augmentation du point d'indice (base de calcul des indemnités), l'anticipation des admissions en non-valeur, la subvention au SIVU et au CCAS ainsi que les contributions au SIEL et aux communes (frais de scolarité et d'état civil) ;

→ Chapitre qui augmentera dès 2025 avec la hausse de la participation au SIVU des Granges (nouveau contrat de concession avec une hausse de 70 000€ par an) ainsi que les loyers de la géothermie et des panneaux photovoltaïques du centre de loisirs versés au SIEL ;

Les charges de gestion courante

	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Indemnités des élus	Hausse du point d'indice 1,5% au 01/07	Indice majoré maximal à 835 dès le 01/01/2024
Contributions au SIEL, SIVU et communes	Hausse par rapport à 2022 car mise en place d'une convention avec Andrézieux (+7 000€ pour 2 années scolaires) et l'adhésion à de nouvelles compétences au SIEL (OPERAT, GFU)	Baisse provisoire des contributions au SIEL avec la fin de l'emprunt des Grillettes (-12K€) ; Quid du SIVU ???
Subvention au CCAS	Identique à 2022	A confirmer car augmentation probable avec le Pass seniors
Subventions aux associations	22 400€ de subventions votées en 2023 + les subventions exceptionnelles pour 1 670€	Même niveau de subvention prévu cette année
Aides économies d'énergie	Moins de 20 dossiers de subventionnés en 2022 donc rattrapage en 2023 avec 24 dossiers	20 dossiers afin de rester dans l'enveloppe de 10K€ ; réflexion pour augmenter cette enveloppe de 50%

Les charges financières et charges exceptionnelles

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Prélèvement loi SRU	0	5 600	0
Charges financières	40 932	79 257	109 505
Charges exceptionnelles	9 523	1 850	2 298

→ La commune n'a pas pu être exonérée du prélèvement SRU 2023 de 5 600€ contrairement à 2022. Il n'y en aura pas en 2024, et années suivantes, car le taux est supérieur à 20%.

→ Les charges financières augmentent depuis deux ans dans le cadre du portage foncier de l'ancien LIDL puis en 2024 avec la première échéance du nouvel emprunt avec la CDC.

→ Les charges exceptionnelles : principalement les provisions pour charges afin d'anticiper les créances éteintes ;

Structure de la dette



BUDGET COMMUNAL M 57 DEVELOPPEE

Divers CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
2017-01	INVESTISSEMENT 2017	2017	1 000 000,00 €	780 849,91 €	49 587,56 €
2020-JY4228	EMPRUNT A MOYEN TERME CA 25ANS REF 2020/JY4228	00002413190	1 000 000,00 €	892 266,63 €	45 039,56 €
2023/KU5930	EMPRUNT COURT TERME CA IN FINE REF : 2023/KU5930	00003118634	300 000,00 €	300 000,00 €	13 110,00 €
2023/KW3508	EMPRUNT COURT TERME CA IN FINE REF : 2023/KW3508	00003189058	900 000,00 €	900 000,00 €	40 680,00 €
Total Divers CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			3 200 000,00 €	2 873 116,54 €	148 417,12 €

Etablissement CDC

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
2015-01	FIBRE OPTIQUE 2015	14968	875 000,00 €	683 076,37 €	38 744,57 €
Total Etablissement CDC			875 000,00 €	683 076,37 €	38 744,57 €
Total BUDGET COMMUNAL M 57 DEVELOPPEE			4 075 000,00 €	3 556 192,91 €	187 161,69 €

	<u>Prêteur</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>CRD au 01/01/24</u>	<u>Dernière échéance</u>
Moyen/long terme	CDC	2015	875 000€	30 ans	Livret A+1%	683 076,37€	Février 2045
	CALHL	2017	1 000 000€	25 ans	1,77%	780 849,91€	Juin 2042
	CALHL	2020	1 000 000€	25 ans	0,96%	892 266,63€	Décembre 2045
Court terme (trésorerie)	CALHL	2023	900 000€	24 mois	4,52%	900 000€	Juillet 2025
	CALHL	2023	300 000€	24 mois	4,37%	300 000€	Mars 2025
Emprunt nouveau	CDC	2023	1 000 000€	25 ans	Livret A+0,6%	500 000€	2049

Le budget communal – Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 283 043	3 546 718	3 564 749
Impositions directes	1 845 449	2 001 145	2 110 000
Impôts et taxes	285 849	277 411	264 000
Dotations et participations	795 510	859 944	853 000
Produits des services, du domaine et ventes diverses	271 316	270 809	267 000
Autres recettes de fonctionnement	76 507	121 028	65 000
Produits exceptionnels	8 411	16 382	5 749

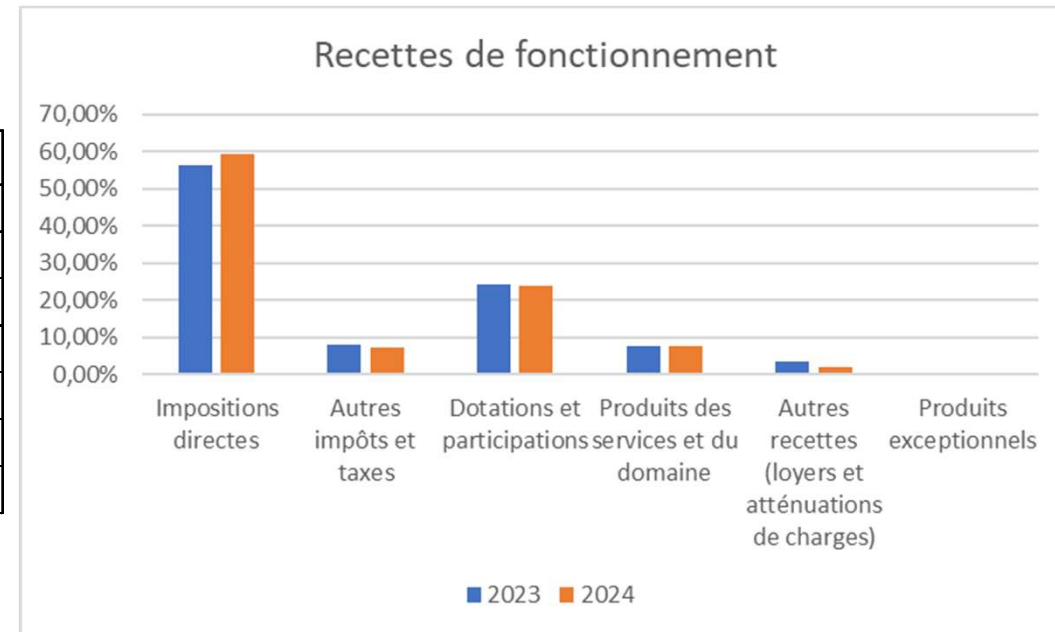
→ Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 8,03% entre 2022 et 2023. Cela est dû principalement à l'augmentation des produits issus de la fiscalité, des dotations de l'Etat, des recettes des domaines et des services, des atténuations de charges ainsi que la dotation exceptionnelle « filet de sécurité ».

→ Nous prévoyons une hausse prudente de seulement 18 000€ en 2024 soit environ 0,5% car la commune ne sera pas éligible à la dotation exceptionnelle et voit certaines recettes diminuer (détails ci-après).

Les recettes de fonctionnement

Répartition par chapitres budgétaires

Intitulé	2023	2024
Impositions directes	56,42%	59,19%
Autres impôts et taxes	7,82%	7,41%
Dotations et participations	24,25%	23,93%
Produits des services et du domaine	7,64%	7,49%
Autres recettes (loyers et atténuations de charges)	3,41%	1,82%
Produits exceptionnels	0,46%	0,16%



Quelques ratios 2023 :

- Produits des impositions directes/Pop = 533€ ; Moyenne même strate 2022 : 610€
- RRF/Pop = 830€ ; Moyenne même strate 2022 : 1 118€

Impositions directes

CA 2022 CA 2023 BP 2024

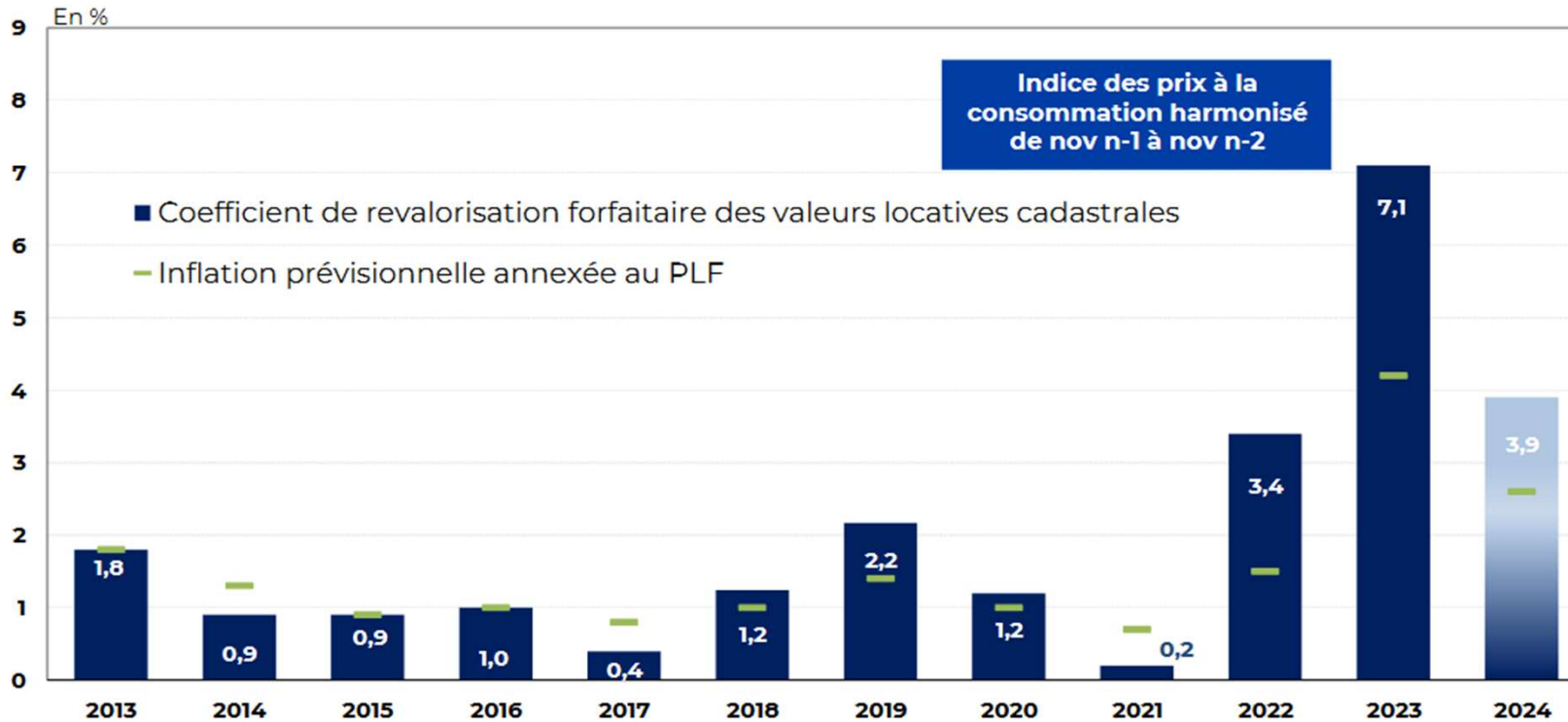
Impositions directes	1 845 449	2 001 145	2 110 000
Fiscalité directe	1 761 685	1 911 859	2 015 000
Compensation des exonérations de TFB	83 764	89 286	95 000

→ Les produits issus de la fiscalité locale ont augmenté de 150 000€ entre 2022 et 2023, soit +8,5% ;
Les bases ont augmenté mécaniquement de 7,1% (IPCH). A cela s'ajoute environ 48 000 de bases revenues à imposition en année N.

→ Au sujet des compensations, elles concernent principalement les locaux industriels (abattement valeur locative de 50%) et des exonérations des logements sociaux de très longues durées.

Impositions directes

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [Insee](https://www.insee.fr)

© La Banque Postale

→ Depuis 2018, les valeurs locatives sont revalorisées selon l'IPCH de Novembre.

Avant cela, le coefficient était décidé par le PLF selon plusieurs critères.

Fiscalité directe locale

	2022	2023	2024	2025
Bases				
Taxe d'habitation		163 211	169 576	173 816
Taxe sur le foncier bâti	4 412 263	4 769 831	5 021 311	5 146 844
Taxe sur le foncier non bâti	36 261	38 400	38 784	39 754
Taux (en %)				
Taxe d'habitation		12,04%	12,04%	12,04%
Taxe sur le foncier bâti	36,20%	36,20%	36,20%	36,20%
Taxe sur le foncier non bâti	54,26%	54,26%	54,26%	54,26%
Produit				
	1 761 562,00 €	1 911 279,00 €	2 016 737,14 €	2 066 367,76 €
Taxe d'habitation	14 514,00 €	19 651,00 €	20 416,98 €	20 927,40 €
Taxe sur le foncier bâti	1 597 239,21 €	1 719 548,00 €	1 817 714,73 €	1 863 157,60 €
Compensation (coefficient correcteur)	140 551,00 €	151 647,00 €	157 561,23 €	160 712,46 €
Taxe sur le foncier non bâti	19 675,22 €	20 433,00 €	21 044,20 €	21 570,30 €

→ 2024 : estimation des bases +3,9% de révision mécanique et +63 000 de bases exonérées en N-1 revenant à imposition en N ; pas de hausse du taux communal ;

→ 2025 : hausse prévisionnelle des bases de TFB de 2,5% (IPCH et bases revenant à imposition) ;

→ Pour information, Bonson est au 39^{ème} rang départemental des taux communaux de TFB en 2023.

Impôts et taxes

CA 2022 **CA 2023** **BP 2024**

Impôts et taxes	285 849	277 411	264 000
Dont attribution de compensation et dotation de solidarité	173 219	173 219	172 000
Dont droits de mutation	63 724	57 351	50 000
Dont autres taxes (droits de place, TLPE...)	988	983	1 000
Dont FPIC reversé par LFA	47 918	45 858	41 000

→ L'attribution de compensation de LFA baisse légèrement (- 1 200€) suite à la CLECT de Septembre 2023 avec l'augmentation du linéaire de voirie à entretenir ;

→ Si LFA n'est plus éligible au FPIC, procédure de sortie avec 90% de l'année N-1 ;

→ DMTO : recette conjoncturelle liée aux transactions immobilières = Après une forte baisse des mutations en 2022, nouvelle baisse en 2023 soit une perte d'environ 7 000€ ? ;

Dotations, subventions et participations

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dotations et participations	795 510	859 944	853 000
Dont dotations de l'état	603 856	630 645	658 000
Dont conventions LFA (voirie, BDL et ZAE)	29 223	29 431	30 000
Dont diverses dotations (local AS)	1 104	410	1 000
Dont autres dotations Etat	3 372	4 290	9 000
Dont subventions CAF et MSA	157 956	195 168	155 000

→ Dotations de l'Etat qui sera une nouvelle fois en hausse avec la démographie et la loi de finances 2024 = + 27 500€ ?

→ La dotation forfaitaire de recensement de presque 8 000€ ;

→ 3 conventions avec LFA dont hausse de la convention MAD voirie (CF délibération n°2023-115) ;

→ 155 000€ de subventions CAF pour l'organisation des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire = la CNAF a validé l'augmentation de la prise en charge des 2h de la pause méridienne (+15 000€ sur 1 an) ;

Focus sur les dotations de l'Etat

- Les dotations : 3 critères importants dans le calcul : longueur des voiries, potentiel fiscal/financier et démographie.

→ +122 habitants en 2023, puis +148 en 2024.

	2022	2023	2024
DGF	499 009 €	509 695 €	522 000 €
DSR	58 416 €	70 044 €	82 000 €
DNP	46 431 €	50 906 €	54 000 €
Total	603 856 €	630 645 €	658 000 €

Produits des services et du domaine

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Produits des services, du domaine et ventes diverses	271 316	270 809	267 000
Gestion administrative SIVU DES GRANGES	15 289	15 289	15 000
Régie animation et culture	5 839	4 190	5 000
Accueil extrascolaire	60 767	75 704	72 000
Restauration (scolaire, périscolaire et portage de repas)	107 865	127 082	130 000
Conventions ST CYPRIEN, Léo Lagrange et indemnisation assurances	41 698	27 530	10 000
Convention MAD LFA	18 243	0	0
Concessions cimetière et RODP	5 075	18 083	32 000
Location salles municipales	14 010	0	0
Encarts publicitaires	2 530	2 931	3 000

→ Chapitre de recettes qui connaît beaucoup d'évolutions en interne sans pour autant modifier le montant total des produits (environ 270 000€) ;

Produits des services et du domaine

- A retenir :

→ Les locations de salles ont nettement augmenté entre 2022 et 2023 (+13K€) ;

Dès 2023 elles sont inscrites dans autres recettes au compte 752 – Revenus des immeubles ;

→ L'ensemble des produits liés aux activités périscolaires et extrascolaires augmentent, ce qui vient atténuer la hausse des charges aux chapitres 011 et 012 ; concernant la restauration, la convention avec la MAM sur une année pleine (+ 2 500€) ;

→ La fin de la convention avec Saint-Cyprien = -24 500€ ;

→ Les RODP et concessions sont en hausse avec les antennes relais (23 000€) ;

Autres recettes de fonctionnement

CA 2022

CA 2023

BP 2024

Autres recettes de fonctionnement	76 507	121 028	65 000
Atténuations de charges	63 279	83 755	30 000
Locations immobilières	10 075	37 273	35 000
Excédent budget annexe La Pierre	3 154		
Produits exceptionnels	8 411	16 382	5 749

- Les atténuations de charges, avec l'assurance statutaire, élevées ces dernières années doivent baisser en 2024 ;
- Le loyer de La Poste maintenu autour de 10 000€ annuel avec en plus les locations de salles estimées à 25 000€ en 2024 (Pouillon, Renouveau et Barbara) ;
- Concernant les produits exceptionnels en 2023, la commune a refacturé à LFA 10 576€ d'ANV pour des factures d'eau annulées ;
- En 2024, il est prévu 5 000€ de reprises sur provisions.

Niveaux d'épargne et autofinancement

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	2 994 655	3 216 392	3 287 000
Recettes réelles de fonctionnement	3 274 632	3 530 336	3 559 000
EPARGNE DE GESTION	279 977	313 944	272 000
- Intérêts de la dette	40 932	79 257	109 505
- Charges exceptionnelles	9 523	1 850	2 298
+ Produits exceptionnels	8 411	16 382	5 749
EPARGNE BRUTE	237 933	249 219	165 946
- Remboursement courant du capital de la dette	96 312	96 200	110 905
EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	141 621	153 019	55 040
Excédent de clôture année n-1	5 327	36 361	59 817
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	146 948	189 380	114 858

→ L'épargne de gestion a nettement augmenté entre 2022 et 2023 (+12,13%) mais retrouve son niveau de 2022 en 2024 (prévisions prudentes).

→ L'épargne disponible prévisionnelle 2024 est basse avec des charges financières élevées.

→ Retour à la normale en 2025 avec le remboursement des deux emprunts court terme et le ralentissement de la hausse des charges de fonctionnement.

Le budget communal – Dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement

	2022	2023	2024
Les dépenses d'investissement	841 037,38 €	2 137 490,31 €	3 313 566,70 €
Subventions d'équipement versées	84 815,84 €	187 331,49 €	119 398,45 €
Opérations d'équipement	756 221,54 €	911 993,64 €	2 294 168,25 €
Investissements récurrents	205 912,66 €	213 401,55 €	156 264,08 €
Projets structurants	550 308,88 €	698 592,09 €	2 137 904,17 €
Remboursement capital emprunt	0	1 000 000	900 000
Autres dépenses	0	38 165	0

→ Les fonds de concours et opérations sont détaillés ci-après.

→ Concernant les remboursements d'emprunt, en 2023 et 2024 les courts terme du centre-ville.

→ Aussi, en 2023 la commune a préempté deux terrain en zone A et UL pour 38 165€ ; Il n'y a pas de projet d'acquisition à court terme.

Les subventions d'équipements – Fonds de concours

	2022	2023	2024
Subventions d'équipement versées	84 815,84 €	187 331,49 €	119 398,45 €
<i>ATTRIBUTION DE COMPENSATION LFA</i>	<i>54 290,60 €</i>	<i>54 290,60 €</i>	<i>58 600,00 €</i>
<i>FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE CENTRE VILLE</i>	<i>6 450,24 €</i>	<i>25 329,87 €</i>	<i>18 580,40 €</i>
<i>USAGES CONNECTES</i>	<i>5 394,62 €</i>		
<i>TELEGESTION BARBARA</i>	<i>6 761,53 €</i>		
<i>MODERNISATION PATRIMOINE EP</i>		<i>13 163,01 €</i>	
<i>TELEGESTION MAIRIE</i>	<i>10 774,85 €</i>		
<i>TRANCHE 2 RUE DES JAVELOTES</i>		<i>89 781,95 €</i>	<i>42 218,05 €</i>
<i>BORNE FORAIN ESCAMOTABLE</i>		<i>4 766,06 €</i>	
<i>SERVICE COMMUN ADS</i>	<i>1 144,00 €</i>		

→ En 2023, en plus de l'AC versée à LFA afin d'abonder l'enveloppe d'initiative communale (239 442,99€), il a été versé plusieurs fonds de concours au SIEL pour : le centre-ville, la modernisation de l'Eclairage Public, la borne forain ainsi que la dissimulation des réseaux secs rue des Javelottes.

→ En 2024, il est à noter que l'AC versée à LFA est en augmentation suite à la CLECT de Septembre 2023. L'enveloppe annuelle sera donc de 244 578,99€. Les deux autres dépenses concernent des RAR sur le centre-ville et la rue des Javelottes.

Un projet de télégestion des vestiaires du foot est à l'étude. Un fonds de concours au SIEL sera peut-être voté en cours d'année et inscrit au BP par une DM.

Les dépenses d'investissements récurrents

	2022	2023	2024
Opérations d'équipement	756 221,54 €	911 993,64 €	2 294 168,25 €
Investissements récurrents	205 912,66 €	213 401,55 €	156 264,08 €
TERRAINS DE SPORTS	5 796,00 €	7 452,00 €	6 700,00 €
HOTEL DE VILLE	21 767,86 €	38 357,43 €	15 578,00 €
RESTAURANT MUNICIPAL	1 046,00 €	19 879,69 €	14 854,00 €
GROUPE SCOLAIRE	10 323,54 €	46 609,51 €	27 150,00 €
MEDIATHEQUE	304,73 €	2 124,48 €	2 500,00 €
SALLE POLYVALENTE	- €	- €	3 500,00 €
AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	- €	1 836,00 €	6 200,00 €
AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	10 587,24 €	46 143,37 €	20 847,82 €
ACQUISITIONS DE MATERIELS	36 220,78 €	22 263,51 €	31 534,26 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	74 910,01 €	- €	- €
ESPACE BARBARA	15 175,44 €	- €	6 000,00 €
VRD	29 781,06 €	28 735,56 €	21 400,00 €

Nous retrouvons dans ce poste de dépenses l'acquisition de mobilier, matériel informatique et téléphonique pour les bâtiments communaux (Mairie, école, Médiathèque, Restaurant scolaire... ; l'acquisition des vélos, d'outillages et matériels des services techniques, entretien du patrimoine, petits travaux de voirie (marquage au sol...).

→ En 2024, baisse du budget avec notamment moins de matériel informatique, le renouvellement du mobilier d'une classe, l'acquisition d'un copieur pour l'école, du matériel pour les ST, un limiteur de son pour la salle Pouillon, la mise aux normes de l'ascenseur de la mairie, un nouveau four pour la cantine, l'acquisition d'une nouvelle sono portative...

Les dépenses d'investissements structurants

	2022	2023	2024
Projets structurants	550 308,88 €	698 592,09 €	2 137 904,17 €
LA CHAPELLE			35 000,00 €
VILLAGE SENIORS	264,00 €	- €	
MAISON PAROISSIALE - LOCAUX ASSOCIATIFS	- €	- €	14 400,00 €
CENTRE VILLE	126 693,88 €	257 395,14 €	90 940,78 €
LA GARE	15 441,82 €		
CIMETIERE	30 379,20 €	15 832,00 €	31 483,52 €
COMMUNICATION	929,40 €	- €	85,48 €
PROJET CENTRE DE LOISIRS	31 791,89 €	186 885,58 €	1 821 856,59 €
SECURITE	9 286,28 €	122 997,20 €	22 858,60 €
RENOV ENERGETIQUE ERP	39 522,00 €		33 800,00 €
SECURISATION RD108	289 400,41 €	68 209,87 €	
CTM	6 600,00 €	- €	
PLANTATION D'ARBRES		- €	44 342,40 €
AIRE DE JEUX		47 272,30 €	43 136,80 €

→ Ici nous retrouvons les grandes opérations fléchées au plan de mandat et qui nécessitent un suivi particulier.

Les dépenses d'investissements structurants

→ En 2023, nous avons payé :

- la fin des travaux de la placette commerciale et de la sécurisation de la RD 108 ;
- l'étude CEREMA et l'étude de flux du giratoire Charles De Gaulle ;
- la continuité de l'étude et l'installation de quelques caveaux au cimetière ;
- la poursuite des études de MOE pour le nouveau centre de loisirs ;
- le déploiement de 10 nouvelles caméras et d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) ;
- l'installation d'une aire de jeux inclusive au Parc de la Pierre.

Les dépenses d'investissements structurants

→ En 2024, il est prévu :

- des travaux à La Chapelle pour 35 000€ ;
- le lancement de l'étude de requalification de la maison paroissiale en locaux associatifs ;
- un budget de plus de 90 000€ pour le centre-ville avec l'installation d'un totem interactif, la rénovation du massif avenue de Sury, la refonte de la signalétique, l'étude d'Animation Territoriale avec LFA et l'EPORA et la poursuite des études de requalification du centre-ville avec le parking Chareyre et les abords de la halle ;
- la procédure de reprise des concessions échues au cimetière pour environ 30 000€ ;
- le début des travaux du futur pôle enfance avec l'inscription de plus de 1 700 000€ en crédits nouveaux ;
- le solde pour l'extension du parc de caméras ainsi qu'un budget pour le remplacement d'une ancienne caméra ;
- le démarrage de deux études de faisabilité pour la rénovation énergétique du gymnase et de l'école (obligation du Décret tertiaire) = subvention sollicitée avec le SIEL dans le cadre du dispositif ACTEE ;
- l'extension de l'aire de jeux au complexe sportif ;
- la plantation d'arbres et l'aménagement de massifs pour plus de 44 000€ ;

Les dépenses d'investissement en 2025

- En 2025, la priorité sera donnée aux opérations en cours telles que le futur pôle enfance avec l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 600 000€, le centre-ville avec 150 000€ afin de procéder aux derniers travaux, et les premiers travaux de rénovation de l'ancienne maison paroissiale.
 - Il sera également question de poursuivre les travaux de La Chapelle ainsi que le développement du cimetière pour 20 000€.
- Investissements dit récurrents : 120 000€ ;

Le budget communal – Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement

	2022	2023	2024
Les recettes d'investissement	836 539	2 208 148	3 197 804
Résultat cumulé avant RAR	218 813	229 295	200 220
Emprunt		1 700 000	750 000
Taxe d'aménagement	131 868	43 508	70 000
Produits des cessions	0	0	1 140 000
Fctva	112 503	90 008	141 941
COCS Conseil Départemental	148 000		
Subventions diverses	225 355	145 336	895 643

- Emprunt long terme de la Caisse des dépôts en cours de tirage ;
- Emprunt d'équilibre de 250 000€ qui n'apparaîtra pas au CA 2024 ;
- FCTVA : taux maintenu à 16,404% ;
- Taxe d'aménagement : plus de partage obligatoire avec LFA mais réforme sur le versement (plus d'acompte et de paiement en 2 fois = paiement unique lors de la DAACT) ;
- Cessions des immobilisations : compromis en cours avec Bâtir et Loger inscrit en RAR et signature prochaine avec SOFINVEST ;

Les recettes d'investissement

- Récapitulatif des subventions depuis le début du mandat :

Financeurs	Fin 2022	Fin 2023
CAF	301 368 €	301 368 €
Département	226 100 €	233 100 €
Etat	190 549 €	190 549 €
Région AURA	133 152 €	448 152 €
LFA	83 123 €	202 448 €
SIEL	6 245 €	6 245 €
Total	940 537 €	1 381 862 €

- Objectifs jusqu'en 2026 :

- Centre de loisirs : Département et Loire Forez Agglomération pour 250 000€ ;
- Maison des associations : 50% du HT soit 80 000€ avec la Région, le Fonds vert et Loire Forez Agglomération ;
- Nouvelle aire de jeux au complexe : Département et Région pour 22 000€ ;

Endettement

2022	2023	2024	2025
------	------	------	------

ENCOURS DE DETTE AU 31/12/ANNEE N	3 453 469 €	3 556 193 €	3 545 288 €	3 134 383 €
/habitants	831,96 €	832,44 €	802,10 €	696,53 €
Nbre habitants	4151	4272	4420	4500

→ En 2023, en plus de l'encours des 3 emprunts « classiques », il y a 1 200 000€ d'encours de deux emprunts court terme ;

→ Au BP 2024, il est prévu le remboursement d'un emprunt court de terme de 900 000€ ainsi que l'intégration de l'emprunt auprès de la CDC pour 1 000 000€ ;

→ Dans le PPI, il est inscrit le remboursement de l'emprunt court terme de 300 000€ en 2025, soit un encours au 31/12/2025 composé de 4 emprunts « classiques » à moyen/long terme ;

→ Moyenne nationale commune 3500/5000 habitants en 2022 = 744€ ;

→ **Encours dette par habitant prévisionnel au 31 Décembre 2025 = 697€.**

6) Prospective et PPI 2024-2026



→ Une analyse prospective portant sur les trois prochaines années (2024-2026) est présentée :

	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	3 287 000	3 254 542	3 282 462
Charges à caractère général	1 124 000	1 099 052	1 110 043
Charges de personnel	1 870 000	1 850 000	1 863 875
Autres charges de gestion courante	293 000	305 490	308 545
Prélèvement loi SRU	0	0	0
Recettes réelles de fonctionnement	3 559 000	3 640 151	3 689 750
Impositions directes	2 110 000	2 163 740	2 215 572
Impôts et taxes	264 000	255 101	245 929
Dotations et participations	853 000	859 710	864 276
Produits des services, du domaine et ventes diverses	267 000	296 600	298 974
Autres recettes de fonctionnement	65 000	65 000	65 000
EPARGNE DE GESTION	272 000	385 609	407 288
EPARGNE BRUTE	165 946	274 803	313 483
EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	55 040	163 898	202 577
Excédent de clôture année n-1	59 817		
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	114 858	163 898	202 577

→ Comme expliqué précédemment les dépenses de fonctionnement augmentent sensiblement en 2024.

→ Il est envisagé en 2025 une baisse des charges à caractère générale, de personnel et financières afin de retrouver le niveau de dépenses de 2024.

→ Concernant les recettes, il est prévu une hausse d'environ 3,7% entre 2024 et 2026 afin d'atteindre un autofinancement autour de 200K€.

→ LE PPI, Plan Pluriannuel d'Investissements portant sur les trois prochaines années (2024-2026) est présenté :

	2024	2025	2026
Les dépenses d'investissement	3 313 566,70 €	1 464 856,59 €	173 600,00 €
Subventions d'équipement versées	119 398,45 €	58 600,00 €	58 600,00 €
Opérations d'équipement	2 294 168,25 €	1 106 256,59 €	115 000,00 €
Investissements récurrents	156 264,08 €	120 000,00 €	115 000,00 €
Projets structurants	2 137 904,17 €	986 256,59 €	- €
Remboursement capital emprunt	900 000,00 €	300 000,00 €	- €
Autres dépenses	- €	- €	- €
Les recettes d'investissement	3 197 803,61 €	938 485,09 €	95 996,72 €
Résultat cumulé avant RAR	200 220,09 €	- 905,17 €	- 362 473,61 €
Emprunt	750 000,00 €		
Taxe d'aménagement	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Taxe d'aménagement Centre-ville		20 000,00 €	
Produits des cessions	1 140 000,00 €	- €	- €
Fctva	141 940,52 €	376 335,36 €	181 470,33 €
Subventions diverses	895 643,00 €	373 054,90 €	207 000,00 €
Autres recettes d'investissement	- €	100 000,00 €	- €

→ Les 3 prochaines années sont fortement impactées par la concrétisation du projet du centre de loisirs avec le début des travaux en 2024, la poursuite du projet centre-ville, la végétalisation d'espaces publics et le lancement du projet de locaux associatifs..

→ Il est prévu 1 200 000€ de remboursement d'emprunts « court terme ».

→ Il est également prévu d'ici la fin du mandat la cession de deux biens : ancien magasin LIDL et maison des 4 chemins.



Merci de votre attention